



Politique Biodiversité

Arkéa Asset Management

Date : Janvier 2025

SOMMAIRE

1. Servir l’Homme et son environnement, Arkéa Asset Management, société de gestion engagée.....	3
a. Pressions et dépendances des entreprises à la biodiversité, un enjeu central pour Arkéa AM.....	3
b. L’histoire de notre engagement pour la biodiversité.....	4
c. Un enjeu intégré à la gouvernance.....	5
d. La biodiversité dans la vie d’Arkéa AM.....	6
2. Protéger la biodiversité par nos politiques d’exclusion.....	7
a. Atteintes à la nature : exclure les entreprises les moins respectueuses de l’environnement.....	7
b. Énergies fossiles et biodiversité : le changement climatique comme facteur majeur de perte de biodiversité.....	7
3. Intégrer la biodiversité à nos décisions d’investissement.....	9
a. Une analyse ESG qui intègre la biodiversité.....	9
b. Investir dans des solutions qui vise à protéger et restaurer la biodiversité.....	10
c. Réduire l’empreinte climatique de nos investissements, facteur central de perte de biodiversité.....	11
4. Être engagé auprès de nos contreparties.....	12
a. Suivre les entreprises les plus matérielles.....	13
i. Mise en place d’indicateurs de suivi.....	13
ii. Déployer une politique d’engagement.....	14
iii. S’engager sur des objectifs de réduction des incidences négatives.....	15
b. Etre un actionnaire engagé pour l’environnement.....	16
5. Communiquer sur nos résultats.....	16
6. Evolution de la politique.....	16
7. Table de correspondance.....	17
8. Annexes.....	18

1. Servir l'Homme et son environnement, Arkéa Asset Management, société de gestion engagée

a. Pressions et dépendances des entreprises à la biodiversité, un enjeu central pour Arkéa AM

La biodiversité, qui désigne la variété et la richesse des organismes vivants sur Terre, joue un rôle crucial dans le maintien des écosystèmes et des services qu'ils offrent à l'humanité, tels que la pollinisation, la régulation du climat et la filtration de l'eau. Cependant, cette biodiversité est soumise à de fortes pressions dues aux activités humaines.

Selon la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) cinq grandes menaces pèsent sur la biodiversité :

- **La destruction et l'artificialisation des milieux naturels ;**
- **La surexploitation des ressources naturelles ;**
- **Le changement climatique global ;**
- **La pollution des eaux, de l'air et des sols ;**
- **L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.**

Il est donc impératif d'adopter des mesures concrètes pour protéger la biodiversité, notamment par **la création de réserves naturelles, la restauration des écosystèmes dégradés** et la **sensibilisation du public à l'importance de la conservation.**

En parallèle, l'érosion de la biodiversité présente des risques importants pour les entreprises, des risques que les investisseurs ne peuvent ignorer.

→ La **dépendance des entreprises à la biodiversité représente un enjeu financier crucial**, car de nombreux secteurs économiques reposent sur des écosystèmes sains et diversifiés pour assurer leur fonctionnement et leur rentabilité. L'état des ressources naturelles mais aussi celui des services écosystémiques présente un risque vital en cas de disparition. Un rapport de 2020 du Forum économique mondial a ainsi estimé que plus de la moitié du PIB mondial, est modérément ou fortement dépendant de la nature et de ses services, ce qui le met en danger en raison de la perte de biodiversité.

→ Un **enjeu légal croissant** alors que la réglementation sur la protection des écosystèmes évolue et que les consommateurs sont attentifs à la réputation des entreprises.

b. L'histoire de notre engagement pour la biodiversité

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (GBF), invite les institutions financières à peser dans la réallocation des ressources vers des modèles qui protègent et restaurent la biodiversité tout en assurant un accès égal aux ressources. Ce rôle est explicitement reconnu dans les objectifs 14 et 15 du GBF.

- **L'objectif 14** vise à ce que les institutions financières alignent leurs flux financiers privés sur le GBF.
- **L'objectif 15** vise à ce que les grandes entreprises transnationales et les institutions financières évaluent, contrôlent et divulguent de manière transparente leurs impacts, leurs dépendances et leurs risques sur la nature tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que de leurs portefeuilles.

En outre, bon nombre des 23 autres objectifs concernent la réduction des facteurs de perte de biodiversité associés à des secteurs spécifiques et à leurs activités respectives, ainsi que l'investissement en faveur de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable de la nature.

Membre de la Fondation Finance for Biodiversity, Arkéa Asset Management a décidé de se doter d'une stratégie d'intégration de la biodiversité à ses activités de gestion d'actifs.

Avec plus de 50 milliards d'euros d'encours sous gestion et une stratégie d'investissements sur plusieurs classes d'actifs, Arkéa Asset Management entend intégrer ces enjeux de biodiversité à différents niveaux. L'intégration de toutes les dimensions de la biodiversité dans les activités d'Arkéa AM est une démarche d'amélioration continue dont le rythme dépend aussi d'éléments exogènes (clarté et stabilité du cadre réglementaire, horizon de temps très long, disponibilité et qualité des méthodologies d'analyse et des données permettant d'évaluer les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité...).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du GBF et visent à s'aligner sur la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB) de l'Etat français.

c. Un enjeu intégré à la gouvernance

La gouvernance ESG chez Arkéa Asset Management est organisée de manière structurée et dynamique, avec des instances clés assurant la coordination, la validation des stratégies et la supervision des projets liés à l'ESG.

Tout d'abord, le Comité de direction d'Arkéa Asset Management et le Conseil de Surveillance jouent un rôle fondamental dans l'orientation stratégique de la gestion des investissements. Ils sont responsables de la prise de décisions globales et de la définition des priorités de l'entreprise, notamment en matière d'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement.

Pour soutenir les efforts de la direction, Arkéa Asset Management dispose d'un **Comité de gouvernance ESG**, qui se réunit tous les deux mois. Ce comité, présidé par le Directeur d'Arkéa Asset Management, assure la **légitimité** et la **visibilité** des **initiatives ESG** au sein de l'organisation. Il se concentre sur plusieurs missions clés:

- **Le pilotage de la stratégie biodiversité** : Le comité définit, valide et supervise l'ensemble des politiques et méthodologies ESG de l'organisation dont la stratégie biodiversité. Cela inclut l'établissement des normes, des objectifs et des indicateurs de performance liés à la durabilité.
- **Liaison avec d'autres instances** : Le Comité de gouvernance ESG fait le lien entre le Directoire et le Conseil de surveillance, garantissant que les questions ESG soient intégrées dans les prises de décision à tous les niveaux de la gouvernance.

Le suivi et l'orientation des enjeux ESG dont ceux liés à la biodiversité sont également assurés grâce à une communication fluide entre le Comité de gouvernance ESG et les autres organes de gouvernance, notamment le Directoire et le Conseil de surveillance.

Arkéa AM s'engage à ce qu'au moins une fois par an, à partir de 2025, soit inscrit à l'ordre du jour d'un comité de gouvernance ESG le suivi des enjeux liés à la biodiversité.

Cela garantit la prise en compte dans les décisions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise des préoccupations liées à la biodiversité.

d. La biodiversité dans la vie d'Arkéa AM

Dans le cadre de sa stratégie biodiversité, Arkéa AM souhaite former ses administrateurs, son management et ses salariés à ces sujets en organisant des sessions de formation d'ici 2027.

En parallèle, Arkéa AM s'est engagé dans la sensibilisation aux enjeux de la préservation de l'Océan en signant en 2024 une convention de mécénat auprès du Fonds de dotation Océanopolis Acts.



Fondé en 2014 sous la présidence du célèbre médecin-explorateur Jean-Louis Etienne, le **Fonds de dotation Océanopolis Acts** (www.oceanopolis-acts.fr) a pour vocation **d'informer et de mobiliser le plus grand nombre sur les richesses et les fragilités de l'Océan** pour mieux le protéger et agir durablement.

Reconnu d'intérêt général à but non-lucratif, le Fonds de dotation met en place de nombreuses opérations pédagogiques de sensibilisation auprès du grand public et plus particulièrement des enfants.

Ce partenariat porte sur le **soutien à la création d'un nouvel espace enfants dans le cadre des travaux de rénovation d'Océanopolis**, le **centre de culture scientifique dédié à l'Océan** situé à Brest, ainsi qu'à la **mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain visant à partager les connaissances océaniques** au plus grand nombre et à protéger les écosystèmes côtiers.

2. Protéger la biodiversité par nos politiques d'exclusion

Comme détaillé dans la Politique d'exclusion d'Arkéa AM, deux niveaux d'exclusion frappent les émetteurs dont les activités sont les plus nocives pour la nature.

a. Atteintes à la nature : exclure les entreprises les moins respectueuses de l'environnement



United Nations
Global Compact

Les émetteurs qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies dont les principes 7, 8 et 9 concernent l'environnement sont exclus des investissements d'Arkéa AM. Tout comme les entreprises dont le niveau de controverse environnemental est le plus élevé.

Pour identifier ces entreprises, Arkéa AM s'appuie sur les données fournies par Sustainalytics ainsi que sur des rapports d'ONG spécialisées.

b. Énergies fossiles et biodiversité : le changement climatique comme facteur majeur de perte de biodiversité

C'est dans le cadre de la lutte contre le changement climatique qu'Arkéa Asset Management s'est dotée d'une politique d'exclusion des énergies fossiles.

En effet, en 2021, **la combustion de charbon génère 43% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, contre 33% pour le pétrole et 23% pour le gaz naturel**. En 50 ans, les émissions mondiales de GES liées à la combustion d'énergie ont été multipliées par 2,3. **La transition vers un mode de production décarboné de l'énergie est essentiel afin de limiter les changements climatiques et ses conséquences sur la biodiversité.**

L'ambition de la société est donc de sortir à horizon 2030 du financement des entreprises impliquées dans le charbon et dans les énergies fossiles non-conventionnelles et de diriger ses financements au soutien de la transition.

- **Sortir du charbon d'ici 2027**

C'est le cas pour le charbon dont la sortie totale est prévue pour 2027. Cet engagement s'applique à l'ensemble des investissements réalisés par les produits (OPCVM ou FIA) gérés de manière active (hors exposition indiciaire en hors-bilan).

Cette sortie des acteurs du charbon d'ici fin 2027 permettra à Arkéa AM de réduire son exposition au secteur Electric Utilities aux acteurs les plus responsables de la production d'électricité.

- **Sortir des énergies fossiles non-conventionnelles (pétrole et gaz) d'ici 2030**

Dans le prolongement de sa position prise sur le charbon, le Crédit Mutuel Arkéa a souhaité poursuivre la prise d'engagement dans le domaine de l'accompagnement du secteur des énergies fossiles, en formalisant une politique « Pétrole et Gaz », portant une attention toute particulière aux enjeux des Énergies Fossiles Non Conventionnelles.

Dans ce contexte, **Arkéa AM s'engage dans une sortie des acteurs des Énergies Fossiles Non Conventionnelles d'ici fin 2030** et a formalisé dès 2022 son cadre de financement et d'investissement aux entreprises dont l'activité est liée aux énergies fossiles, tout en favorisant les financements liés à la transition énergétique de ce secteur.

Cette sortie des acteurs des énergies fossiles non-conventionnelles d'ici fin 2030 permettra à Arkéa AM de réduire fortement son exposition au secteur Oil, Gas & Consumable Fuels dont les activités sont responsables d'importantes pressions sur la biodiversité.

3. Intégrer la biodiversité à nos décisions d'investissement

a. Une analyse ESG qui intègre la biodiversité

L'analyse ESG des émetteurs, systématiquement intégrée dans les décisions d'investissement permet une prise en compte de trois des cinq pressions responsables de l'effondrement de la biodiversité. Ce modèle de notation extra financier développé par Arkéa AM repose sur l'utilisation de 22 indicateurs (Material ESG Issues), fournis par Sustainalytics, dont 5 sont relatifs aux facteurs de perte de biodiversité :

- *Emissions, Effluents and Waste ;*
- *Carbon – Own Operations ;*
- *E&S Impact of Products and Services;*
- *Land Use and Biodiversity (own operations & supply-chain);*
- *Water Use (own operations & supply-chain).*

Si ces facteurs directs impliquent des pressions qui peuvent par ailleurs être exprimées en NOX, SOX (pollution), en km² de terres occupées/transformées (utilisation des terres) et en émissions de gaz à effet de serre (changement climatique), **leur utilisation est réalisée dans la notation ESG des émetteurs**. La performance des émetteurs sur ces enjeux est ainsi mesurée et intégrée à la note finale.

Arkéa AM souhaitant exclure de ses investissements les émetteurs les moins performants d'un point de vue ESG, ces pressions sont ainsi directement intégrées dans les choix d'investissement.

Enfin, **Arkéa AM mesure l'empreinte biodiversité de ses investissements dans le cadre de son rapport relatif à l'article 29 de la Loi Énergie/Climat.**

L'indicateur choisit par la société est le MSA (*Mean Species Abundance*) qui mesure l'intégrité d'un écosystème et varie de 0 % à 100 % où 100 % représente un écosystème, qu'il soit terrestre ou aquatique, vierge de toute activité humaine.

Pour simplifier, 100 % correspond à une forêt vierge alors que 0 % correspond à un parking.

Ces impacts exprimés en MSA.km² peuvent ensuite être agrégés au niveau des portefeuilles.

b. Investir dans des solutions qui vise à protéger et restaurer la biodiversité

Au travers de ses investissements, Arkéa AM cherche à soutenir les entreprises qui cherchent à réduire les pressions sur la biodiversité.

- **Restaurer la nature : Printemps des Terres**

Au travers de son fonds Arkéa Solidaire créé en 2022, Arkéa AM a pris une participation dans Le Printemps des terres.



Partant du postulat que les sols français sont un réservoir de biodiversité et ont le potentiel de séquestrer chaque année près de 30 millions de tonnes de CO2, le Printemps des Terres, agit pour la transition des territoires en acquérant des espaces naturels, agricoles et forestiers, afin d'y financer des programmes de restauration écologique.

Cette restauration d'actifs se fait en étroite collaboration avec des agriculteurs avec un double objectif social : partage équitable de la valeur issue de la commercialisation des services environnementaux et donner l'accès aux terres aux jeunes générations.

Concrètement **cet investissement nous permet de contribuer à un projet qui a un double impact, contribuant ainsi à notre stratégie sur le solidaire et la biodiversité:**

- *Social* : financer et accompagner la transition des pratiques agricoles de 150 à 200 exploitations en donnant la possibilité aux exploitants d'accéder aux terres après 5 années d'exploitation
- *Environnemental* : solution basée sur la nature, le Printemps des Terres a un impact positif sur la biodiversité. Cet investissement complète notre stratégie biodiversité initialement portée sur les actifs cotés avec la volonté de limiter les impacts négatifs (réduction de l'empreinte biodiversité).

- **Etude de cas : l'utilisation de l'outil IBAT**

Arkéa AM propose à ses clients institutionnels deux fonds infrastructure "verts" s'appuyant notamment sur l'outil de géolocalisation IBAT (*Integrated Biodiversity Assessments Tools*) permettant d'intégrer dans les décisions d'investissement des données sur les zones protégées et l'indice de diversité des espèces.

Le recours à cet outil donne la possibilité de voir si le projet financé se trouve à proximité de zones riches en biodiversité. L'impact de chaque projet sur la biodiversité est ainsi mesuré ainsi que les mesures de compensation prises par les entreprises.

c. Réduire l'empreinte climatique de nos investissements, facteur central de perte de biodiversité

Les changements climatiques ont profondément altéré les écosystèmes du monde entier, qu'ils soient terrestres ou marins, provoquant le déclin de la biodiversité. Ces transformations ont entraîné la disparition d'espèces, une augmentation des maladies et une mortalité massive de plantes et d'animaux, marquant ainsi les premières extinctions attribuées aux variations climatiques.

Alors que chaque degré de réchauffement accroît le risque d'extinction des espèces, Arkéa AM a pris la décision de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses portefeuilles.

Principale pression anthropique sur la biodiversité avec l'utilisation des terres, le changement climatique est adressé de manière directe par les équipes de gestion d'Arkéa AM.

C'est la raison pour laquelle Arkéa Asset Management s'est fixé pour objectif de réduire de 50% l'empreinte carbone (scope 1 et scope 2) de ses investissements d'ici 2030

4. Être engagé auprès de nos contreparties

Des secteurs ont été identifiés par Finance for Biodiversity comme étant prioritaires pour les investisseurs. Pour réaliser cet état des lieux, l'organisation s'est appuyée sur plusieurs outils de référence (ENCORE; BFFI; BIA-GBS; CBF et GID) à partir desquels une liste de 10 secteurs "prioritaires" et 11 secteurs "secondaires" a été définie (annexe 1).

Ces secteurs sont dits « prioritaires » car ils sont responsables d'importantes pressions sur la biodiversité. Ainsi, selon les travaux publiés par la Fondation dans son rapport Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Owners, **ces 10 secteurs représentent 70% de l'impact biodiversité attribué aux entreprises du MSCI World Index** (1 429 entreprises de 23 marchés développés).

Dans ce guide publié à destination des investisseurs, la Fondation recommande de se concentrer sur les secteurs prioritaires et n'a pas encore abordé le sujet du secteur financier du fait de l'absence de données.

Au 30 juin 2024, sur la totalité des encours gérés par Arkéa AM, l'exposition des investissements *corporates* directs d'Arkéa AM aux secteurs à enjeux se décompose de la manière suivante :

- **4,7% des encours exposés aux 10 secteurs prioritaires**
- **2,8% des encours exposés aux 11 secteurs secondaires**

Arkéa AM réalise chaque année dans le cadre de la publication de son rapport Article 29 une mesure du portefeuille qui s'appuie sur l'outil ENCORE. Cet outil permet de mesurer les dépendances comme les impacts de chaque secteur d'activité sur la biodiversité.

L'analyse réalisée dans le cadre du rapport Article 29 que les trois dépendances les plus matérielles concernent la question des surfaces et de leur érosion (*mass stabilisation and erosion control*), des nappes phréatiques (*ground water*) et des eaux de surface (*surface water*). De même, les secteurs financés ont comme principaux impacts sur la biodiversité la production de déchets solides (*solid waste*), la pollution des eaux (*water pollutants*) ainsi que la pollution des sols (*soil pollutants*).

a. Suivre les entreprises les plus matérielles

Arkéa AM a décidé de se concentrer sur 5 secteurs qui représentent une large majorité des encours exposés aux 10 secteurs prioritaires.

Dans le cadre de son engagement au sein de la *Fondation Finance for Biodiversity*, Arkéa AM s'est fixé pour objectif de suivre deux indicateurs relatifs à trois secteurs (*monitoring targets*) et de s'engager sur trois indicateurs dits *portfolio targets*.

i. Mise en place d'indicateurs de suivi

Comme recommandé par la fondation *Finance for Biodiversity*, **nous suivons pour plusieurs secteurs un indicateur lié à une pression dont la matérialité est forte.**

Cette sélection d'indicateurs se fait en s'appuyant sur la base ENCORE¹ et la réglementation européenne sur les principales incidences négatives².

Ce suivi est indicatif et nous permet de suivre l'évolution des sociétés en portefeuille d'une année à l'autre sur un point donné.

Pour les secteurs suivants, l'objectif est de pousser les entreprises à faire preuve de plus de transparence et à communiquer sur des indicateurs pouvant être source d'externalités négatives pour les écosystèmes.

- **Chimie**
 - **Disclosure KPI – Pollution – Émissions de polluants toxiques pour les sols et les eaux**: Transparence sur les volumes de rejets dans l'eau (Principale Incidence Négative 8)
- **Pharmaceutique**
 - **Disclosure KPI – Pollution – Émissions de polluants toxiques pour les sols et les eaux**: Transparence sur les volumes de rejets dans l'eau (Principale Incidence Négative 8)
- **Produits alimentaires**
 - **Disclosure KPI – Exploitation des ressources – Volume d'eau utilisé**: Transparence sur l'utilisation de l'eau (Principal Incidence Négative Optionnelle Environnementale 6)

¹ [Base ENCORE](#)

² [Règlement délégué \(UE\) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022](#)

ii. Déployer une politique d'engagement

Pour chacun de ces cinq secteurs prioritaires, nous sélectionnons des entreprises avec lesquelles nous menons un dialogue sur la période d'investissement.

Cette sélection est faite sur la base des détentions en capital et/ou de titres de dette d'Arkéa AM, du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux d'Arkéa AM et de la maturité des lignes.

Nous prévoyons d'engager un dialogue chaque année avec au moins 15 entreprises représentant au moins 50% des encours des secteurs prioritaires.

En plus du suivi d'une pression spécifique, **nous encourageons toutes les entreprises rencontrées dans le cadre de cette stratégie d'engagement sur la biodiversité à se doter d'objectifs Science Based Targets Network (SBTN) et à mettre en place une politique de protection de la biodiversité** (Principale Incidence Négative Optionnelle Environnementale 14).

Enfin, nous sommes des membres actifs d'initiatives d'engagement collaboratif en lien avec la biodiversité telles que **l'Investor Initiative on Hazardous Chemicals** de l'ONG suédoise Chemsec ou encore l'initiative **Nature Action 100+**. Arkea AM participe aussi à la **Campagne annuelle du CDP sur le climat et la forêt**.

Les détails concernant la politique d'engagement d'Arkéa AM et son bilan annuel sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

iii. S'engager sur des objectifs de réduction des incidences négatives

En plus des indicateurs suivis par Arkéa AM (*monitoring targets*), des indicateurs de performance et de sortie sont fixés sur tous les portefeuilles à horizon 2030 (*portfolio targets*).

- **Performance KPI – Changement climatique** : Arkéa Asset Management s'est fixé pour objectif de réduire de 50% l'empreinte carbone de ses investissements d'ici 2030 (scope 1 et scope 2).
 - **Phase-out KPI – Changement climatique** : À horizon 2030, sortie des acteurs des énergies fossiles non-conventionnelles. Cela concerne principalement le secteur prioritaire *Pétrole, gaz et combustibles consommables* et le secteur secondaire *services de gaz*
 - **Phase-out KPI – Changement climatique** : À horizon 2027, sortie des acteurs impliqués dans la production d'énergie à partir de charbon. Cela concerne principalement le secteur prioritaire *Services d'électricité*.
-

b. Etre un actionnaire engagé pour l'environnement

En tant qu'actionnaire engagé, Arkéa Asset Management s'est doté d'une politique de vote en Assemblée Générale qui vise à intégrer les enjeux de protection de l'environnement au plus haut niveau des instances de gouvernance.

La pression liée au changement climatique est couverte dans notre politique de vote qui prévoit de sanctionner les dirigeants, en cas de non observation par les émetteurs de leurs obligations en matière de surveillance des risques climatiques ou d'absence de stratégie d'atténuation du changement climatique, en particulier pour les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, par un vote contre les administrateurs et/ou contre le plan de rémunération des dirigeants (si il n'est pas assez incitatif pour limiter le changement climatique). Les cas d'oppositions sont détaillés dans notre politique de vote.

5. Communiquer sur nos résultats

Arkéa AM publie chaque année les résultats de ses engagements relatifs à l'indicateur de baisse de l'empreinte carbone de ses portefeuilles et le suivi de la sortie des secteurs des énergies fossiles non-conventionnelles et du charbon.

6. Evolution de la politique

La politique biodiversité d'Arkéa AM pourra être mise à jour afin de rester aligner sur les meilleures pratiques de place.

7. Table de correspondance

Facteur de perte de biodiversité	Secteurs couverts	KPI	Source	Actions d'engagement
Pollution - Emissions de polluants toxiques dans l'eau	Chimie Pharmaceutique	Rejets dans l'eau : Emissions to Water Tonnes (PAI 8)	Sustainalytics	Engagement mené auprès des principaux émetteurs sur le sujet Participation à l'engagement collaboratif <i>ChemSec</i>
Exploitation des ressources - Volume d'eau utilisé	Produits alimentaires	Utilisation de l'eau : Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires (PAI OptE 6)	Sustainalytics	Engagement bilatéral mené par la société de gestion auprès des émetteurs sur le sujet
Changement climatique - Émissions de gaz à effet de serre	Pétrole, gaz et combustibles consommables Services de gaz	Sortie des acteurs dont les EFNC représentent plus de 10% de la production annuelle d'ici 2030 Sortie des acteurs du MIDSTREAM qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des terminaux GNL	Urgewald (GOGEL)	Engagement mené sur le thème du climat (voir politique d'engagement AAM). Politique de vote climatique.
Changement climatique - Émissions de gaz à effet de serre	Services d'électricité	À horizon 2027, sortie des acteurs impliqués dans la production d'énergie à partir de charbon	Urgewald (GCEL) et Trucost	Engagement mené sur le thème du climat (voir politique d'engagement AAM). Politique de vote climatique
Changement climatique - Émissions de gaz à effet de serre	Tous les secteurs	Réduction de 50% de l'empreinte carbone sur les scopes 1&2 des investissements d'ici 2030	MSCI (données reportées ou estimées)	Engagement mené auprès des émetteurs les plus matériels en portefeuille

8. Annexes

a. Annexe 1 : Liste des secteurs prioritaires et secondaires

Secteurs prioritaires, les 5 secteurs les plus matériels pour Arkéa AM sont surlignés.

- **Oil, Gas & Consumable Fuels (101020)**
- **Electric Utilities (551010)**
- **Chemicals (151010)**
- **Pharmaceuticals (352020)**
- **Food Products (302020)**
- Automobiles (251020)
- Beverages (302010)
- Consumer Staples Distribution & Retail (Food & Staples Retailing) (301010)
- Metals & Mining (151040)
- Paper & Forest Products (151050)

Secteurs secondaires

- Textiles, Apparel & Luxury Goods (252030)
- Semiconductors & Semiconductor Equipment (453010)
- Healthcare Providers & Services (351020)
- Airlines (203020)
- Containers & Packaging (151030)
- Personal products (303020)
- Real Estate Management & Development (601020)
- Construction Materials (151020)
- Gas utilities (551020)
- Independent Power & Renewable Electricity Producers (551050)
- Water utilities (551030)